

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022-054

L'an deux mil VINGT DEUX, le DEUX du mois de SEPTEMBRE, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :
25/08/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe HERITIER, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :
26/08/2022

Nbre de Conseillers :
En Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Absents excusés : Monsieur David PETITON

Pouvoirs :
- Monsieur David PETITON à Madame Christine MOUQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Nous sommes destinataires en date du 11 août, d'un courrier de la préfecture nous informant de la date buttoir du 1^{er} octobre pour se prononcer par délibération sur le maintien de la taxe d'aménagement sur notre territoire et la fixation du taux d'imposition. Le taux appliqué jusqu'ici est de 3,5 % (fixe) Le taux ne peut être inférieur à 1% et peut aller jusqu'à 5%.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 %.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le **12 SEP. 2022**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé
Le Maire
Olivier de CONIHOUT*

